

AUDITEURS ASSOCIES CONSULTANTS EUROPE-ANTILLES

A.A.C.E.A.

85511159

Société Anonyme au capital de 250.000 Francs

Siège social : 10, Rue de Florence

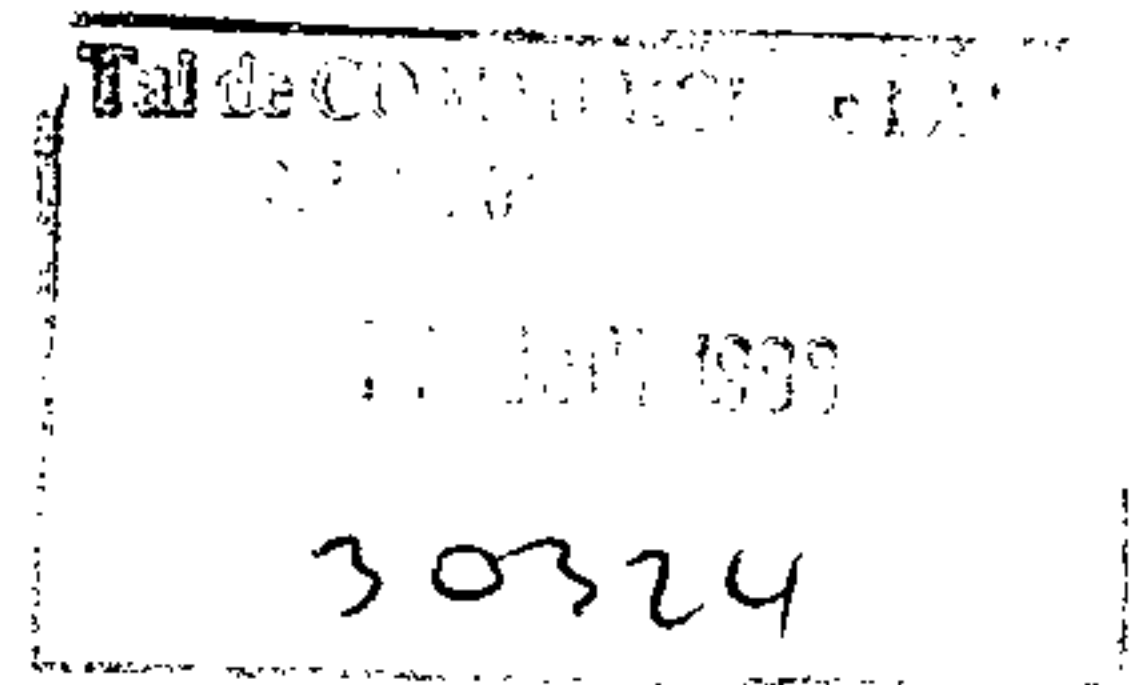
75008 PARIS

R.C.S. : PARIS B 351 646 617

SIRET : 351 646 617 00016

Code A.P.E. : 7709

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 20 MAI 1997



L'An mil neuf cent quatre vingt dix-sept,

Le vingt mai à seize heures,

Le Conseil de Surveillance de la Société **A.A.C.E.A - AUDITEURS ASSOCIES CONSULTANTS EUROPE-ANTILLES** -, s'est réuni au siège social sur convocation faite par son Président.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- Monsieur Michel RIGUELLE, Président du Conseil de Surveillance ;
- Monsieur Jean Baptiste PONCET, Vice-Président du Conseil de Surveillance ;
- Monsieur Patrick UGHETTO-UGHETTERA, membre du Conseil de Surveillance.

Assiste également à la réunion Monsieur François ROBERT, Membre du Directoire et Directeur Général. Monsieur Pierre HODGKINSON, Président du Directoire est absent et excusé.

Le Président, Monsieur Michel RIGUELLE, constate et déclare que tous les membres du Conseil de Surveillance étant présents, le Conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Arrêté des comptes annuels de l'exercice social clos le 31 Décembre 1996 ;
- Démission de Monsieur François ROBERT de ses fonctions de Membre du Directoire et de Directeur Général ;
- Cooptation d'un nouveau membre du Directoire ;
- Questions diverses.

Le Président commente ensuite à ses collègues, le bilan, le compte de résultat et l'annexe, établis par le Directoire.

Il expose que le résultat net de l'exercice se traduit par un bénéfice de 29.321,00 Francs que le Directoire propose d'affecter en réserve facultative pour 20.000 Francs et en report à nouveau pour 21.634,30 Francs, après prise en compte du report à nouveau antérieur de 12.313,30 Francs.

Puis le Président soumet au Conseil le rapport du Directoire et le projet de rapport du Conseil de Surveillance, lesquels rapports doivent être présentés à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de cet exercice.

Le Président donne ensuite la parole à Monsieur François ROBERT. Celui-ci informe les membres du Conseil de Surveillance de son désir de démissionner, à compter de ce jour, de ses fonctions de membre du Directoire et de Directeur Général, désirant faire valoir ses droits à la retraite.

Le Président propose au Conseil d'accepter cette démission et de coopter Monsieur Claude LAVANCHY, Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes, aux fonctions de membre du Directoire en remplacement de Monsieur François ROBERT en précisant que le poste de Directeur Général resterait vacant.

Après discussions et divers échanges de vues, le Conseil de surveillance décide à l'unanimité :

- 1) D'approuver en tant que de besoin les comptes annuels de l'exercice 1996 se traduisant par un bénéfice net de 29.321,00 Francs et l'affectation proposée par le Directoire ;
- 2) D'approuver la gestion du Directoire, l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et le texte des résolutions qui seront soumises à son approbation ;
- 3) De présenter le rapport du Conseil de Surveillance à l'Assemblée, conformément au projet lu par le Président ;
- 4) D'accepter la démission de Monsieur François ROBERT, à compter de ce jour, de ses fonctions de membre du Directoire et de Directeur Général ;
- 5) De coopter Monsieur Claude LAVANCHY aux fonctions de membre du Directoire en remplacement de Monsieur François ROBERT ;
- 6) De laisser le poste de Directeur Général vacant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à seize heures quarante cinq.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les membres du Conseil présents.

Fait à Paris, le 20 mai 1997.

Copie certifiée conforme
Michel RIGUELLE

Jean Baptiste PONCET

Patrick UGHETTO-UGHETTERA